

Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

# FONDS DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE POUR LES RÉGIONS DU CENTRE-DU-QUÉBEC ET DE LA MAURICIE

## Bilan évaluatif des résultats

Pour la période du 10 avril 2013 au 31 août 2017



## NOTES AU LECTEUR

- 1) Sauf avis contraire dans le texte, toutes les sommes indiquées sont en dollars canadiens. Les symboles suivants sont utilisés : *k\$* pour « milliers de dollars » et *M\$* pour « millions de dollars ».
- 2) Selon l'indicateur considéré, le total des résultats peut comporter une différence de  $\pm 1\%$  pour les pourcentages ou de  $\pm 1$  pour les autres valeurs. Cette différence s'explique par l'arrondissement des résultats présentés.
- 3) Pour les résultats de sondage, les pourcentages calculés tiennent compte des répondants concernés qui ont répondu à la question. Les réponses « Ne s'applique pas » et « Ne sait pas ou ne répond pas » sont exclues du total.
- 4) Le terme *PME* désigne toute entreprise de 250 employés ou moins, sans tenir compte de son chiffre d'affaires ou de la valeur de ses actifs.
- 5) Le terme *Fonds*, ou *FDECQM*, fait référence au programme Fonds de diversification économique pour les régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie. Le terme *plan de diversification* fait référence au Plan de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie.

*Le bilan évaluatif des résultats du Fonds de diversification économique pour les régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie est réalisé à la demande du Secteur des services aux entreprises et des affaires territoriales ainsi que du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT).*

*Il vise à apprécier les résultats de l'aide financière de 102,8 M\$ accordée par le programme pour la période du 10 avril 2013 au 31 août 2017.*

*En vertu du décret n° 379-2013 du 10 avril 2013, une évaluation est exigée pour ce fonds, qui devait se terminer le 31 mars 2018. Toutefois, le décret n° 480-2017 du 10 mai 2017 prolonge la durée du Fonds jusqu'à ce que l'enveloppe d'intervention de 200 M\$ soit totalement engagée ou, au plus tard, jusqu'au 31 mars 2023. Le protocole d'évaluation des résultats du Fonds a été transmis au SCT et le bilan évaluatif le sera au plus tard le 31 mars 2018.*

*Le présent bilan a été réalisé conformément à la Politique ministérielle d'évaluation de programme et à la Charte de l'évaluation de programmes, disponible à l'adresse suivante :*

[www.economie.gouv.qc.ca/evaluation](http://www.economie.gouv.qc.ca/evaluation).

## AUTEURE DU RAPPORT

**Chantale Poirier**  
Évaluatrice de programmes  
Recherche et rédaction

Direction de la coordination, de l'évaluation et  
de la planification  
Ministère de l'Économie, de la Science et  
de l'Innovation

Ce document est disponible  
sur demande auprès de cette direction.

## POUR NOUS JOINDRE

Direction de la coordination, de l'évaluation et  
de la planification  
Ministère de l'Économie, de la Science et  
de l'Innovation

710, place D'Youville, 7<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Y4  
**Téléphone : 418 691-5698, poste 4179**

**Pour plus d'information :**  
[gar@economie.gouv.qc.ca](mailto:gar@economie.gouv.qc.ca)

Le présent document est le fruit de la collaboration de plusieurs personnes sans lesquelles les travaux n'auraient pu être menés à leur terme. À cet égard, nous tenons à remercier toutes les personnes associées de près ou de loin à la réalisation de ce rapport.

Plus particulièrement, nous remercions le personnel des directions régionales du Centre-du-Québec et de la Mauricie et celui de la Direction de la coordination et des stratégies régionales du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) ainsi que celui de la Direction du développement durable et de l'évaluation de la performance d'Investissement Québec (IQ), qui ont fourni les données de gestion utilisées dans la présente évaluation.

Nous tenons à adresser nos plus sincères remerciements aux membres du comité qui ont été sélectionnés en fonction de leurs connaissances et de leur expérience concernant le Fonds.

## LES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION

- **Monique Asselin**, directrice  
Direction de la coordination et des stratégies régionales, MESI
- **Vincent Bourassa**, directeur  
Direction régionale du Centre-du-Québec, MESI
- **Anick Fortin**, conseillère principale  
Direction du développement durable et de l'évaluation de la performance, IQ
- **Sébastien Gagnon**, analyste-conseil  
Direction des programmes et des fonds d'investissement, MESI
- **Paul Grégoire**, directeur de portefeuille et représentant régional  
Direction régionale, Centre-du-Québec (Trois-Rivières), IQ
- **Denis Hébert**, directeur  
Direction régionale de la Mauricie, MESI
- **Christophe Marchal**, évaluateur principal  
Direction de la coordination, de l'évaluation et de la planification, MESI
- **Guylaine Mathieu**, directrice régionale  
Direction régionale, Centre-du-Québec (Drummondville), IQ
- **Lise Mathieu**, directrice  
Direction des programmes et des fonds d'investissement, MESI
- **Chantale Poirier**, évaluatrice de programmes  
Direction de la coordination, de l'évaluation et de la planification, MESI

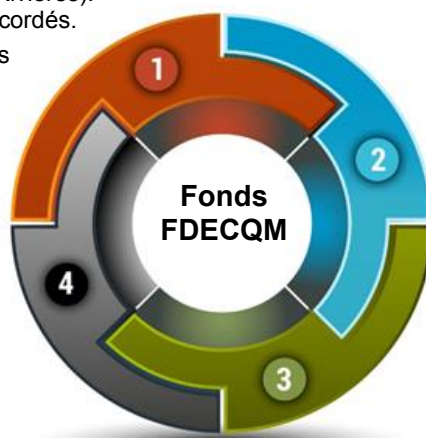
**François Maxime Langlois**  
Directeur  
Direction de la coordination, de l'évaluation et  
de la planification

**Christophe Marchal**  
Évaluateur principal et chef d'équipe d'évaluation  
Direction de la coordination, de l'évaluation et  
de la planification

Le présent bilan évaluatif vise à apprécier les résultats des aides financières totalisant 102,8 M\$, accordées par le programme Fonds de diversification économique pour les régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie, par rapport aux objectifs et aux résultats attendus dans ses cadres normatifs (décrets) pour la période du 10 avril 2013 au 31 août 2017. Ce fonds de 200 M\$ a été mis en place pour contrer les conséquences économiques négatives pour ces deux régions de la fermeture de la centrale Gentilly-2.

## ✓ Interventions

- 376 demandes et 325 projets acceptés en moins de 5 ans.
- 278 clients, dont 266 entreprises (259 PME).
- 102,8 M\$ en aide accordée (51 % des 200 M\$).
- 77,6 % de l'aide sous forme de prêts, 16,6 % en contributions non remboursables et 5,8 % en prise de participation.
- 124 projets et 53,3 M\$ d'aide aux 2 MRC les plus affectées (Bécancour et Trois-Rivières). Cela représente 52 % des montants accordés.
- 286 projets d'investissement et d'études de faisabilité, qui représentent 93 % des montants accordés.
- 40 projets de développement de produits et 21 autres projets de développement ou d'études.
- Valeur ajoutée et caractéristiques distinctives du Fonds sur le plan de la souplesse et de l'aide bonifiée.



## ✍ Conclusion

### Constats de l'évaluation :

- Les interventions réalisées au 31 août 2017 sont conformes aux normes et elles sont en bonne voie de respecter les limites budgétaires fixées dans le décret pour le budget total.
- Les 5 résultats attendus sont en bonne voie de se réaliser.
- L'intervention est rentable et les coûts de revient des principaux effets sont raisonnables pour la période évaluée.

### Éléments à suivre :

- Le respect de la part de 62,5 % du budget total du Fonds pour des projets dans la ville de Trois-Rivières et la MRC de Bécancour. Elle est de 52 %, soit en hausse par rapport à celle de 45 % obtenue au 31 mars 2016.
- La création d'emplois réalisée pour s'assurer que les prévisions se concrétisent.
- La part des montants accordés dans les secteurs porteurs (65 %) pour maintenir, voire accroître les investissements dans ces secteurs choisis pour leur potentiel de diversification. Des précisions sur les projets dans les nouvelles technologies permettraient aussi de compléter le portrait de la situation.
- Les chevauchements potentiels, en particulier avec les interventions d'IQ à même ses fonds propres et les programmes de développement régional, pour continuer d'assurer une complémentarité dans le soutien du gouvernement du Québec.

## Résultats



### Effet de levier de 5,3 :

- Investissements totaux de 649,2 M\$.

### Retombées pour les entreprises :

- Ventes supplémentaires estimées à 148 M\$.
- Effets positifs sur la compétitivité (productivité, gamme de produits, nouveaux marchés, etc.).
- 49 nouvelles entreprises.
- 4 exemples de cas à succès.

### Retombées économiques :

- Retombées économiques estimées à 487 M\$ et création de richesse de 266 M\$ pour la période évaluée.
- Au moins 338 emplois créés et 747 maintenus.

### Concordance avec le plan de diversification :

- 65 % des montants accordés dans les secteurs porteurs et concordance des projets avec les objectifs et les orientations du plan.

### Principes de développement durable :

- Amélioration de la performance de 74 % des entreprises pour au moins 2 des 3 aspects (économique, environnemental et social).

## Coûts



- Rendement de la dépense publique estimé à 2,2.
- Retombées économiques estimées (487 M\$) plus de 2 fois supérieures aux coûts économiques (221 M\$).
- Coûts de revient des principaux effets du Fonds estimés à :
  - 174 k\$ par organisation cliente;
  - 61 k\$ par emploi créé;
  - 1,1 k\$ par 10 k\$ de ventes supplémentaires.

|                                                   |     |                                                                                        |    |
|---------------------------------------------------|-----|----------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>CHAPITRE 1</b><br><b>LE CONTEXTE</b>           | 1.1 | Objectifs du bilan évaluatif .....                                                     | 1  |
|                                                   | 1.2 | Description du programme évalué .....                                                  | 1  |
|                                                   | 1.3 | Plan de diversification économique .....                                               | 2  |
|                                                   | 1.4 | Chaîne des résultats du programme .....                                                | 2  |
|                                                   | 1.5 | Portée du mandat .....                                                                 | 3  |
|                                                   | 1.6 | Aide financière du programme .....                                                     | 3  |
|                                                   | 1.7 | Méthodologie et sources de données .....                                               | 3  |
| <b>CHAPITRE 2</b><br><b>LES INTERVENTIONS</b>     | 2.1 | Interventions réalisées au 31 août 2017 .....                                          | 4  |
|                                                   | 2.2 | Complémentarité du Fonds avec d'autres interventions .....                             | 5  |
| <b>CHAPITRE 3</b><br><b>LES RÉSULTATS</b>         | 3.1 | Effet de levier du Fonds .....                                                         | 7  |
|                                                   | 3.2 | Retombées pour les entreprises .....                                                   | 7  |
|                                                   | 3.3 | Retombées économiques sur le territoire couvert par le Fonds et pour le Québec...      | 8  |
|                                                   | 3.4 | Concordance des projets avec le plan de diversification et les secteurs priorités .... | 9  |
|                                                   | 3.5 | Respect des principes de développement durable .....                                   | 9  |
| <b>CHAPITRE 4</b><br><b>LE COÛT DES RÉSULTATS</b> | 4.1 | Ratio de rendement de la dépense publique .....                                        | 11 |
|                                                   | 4.2 | Coûts de revient des principaux effets du Fonds .....                                  | 11 |
| <b>CHAPITRE 5</b><br><b>LES CONCLUSIONS</b>       | 5.1 | Constats et réponses aux questions du mandat.....                                      | 12 |
|                                                   | 5.2 | Éléments à suivre .....                                                                | 12 |
| <b>ANNEXES</b>                                    |     | ANNEXE 1 : Principales normes du Fonds .....                                           | 13 |
|                                                   |     | ANNEXE 2 : Compléments méthodologiques .....                                           | 14 |
|                                                   |     | ANNEXE 3 : Compléments d'information .....                                             | 19 |

# CHAPITRE 1

## LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

### 1.1 OBJECTIFS DU BILAN ÉVALUATIF

Le Fonds de diversification économique pour les régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie est un programme mis en place en vertu du décret n° 379-2013 du 10 avril 2013. Selon ce décret, le Fonds devait se terminer le 31 mars 2018. Toutefois, le décret n° 480-2017 du 10 mai 2017 a prolongé la durée du Fonds jusqu'à ce que l'enveloppe soit totalement engagée ou, au plus tard, jusqu'au 31 mars 2023.

La présente évaluation est réalisée à la demande du Secrétariat du Conseil du trésor et du Secteur des services aux entreprises et des affaires territoriales du Ministère. Il s'agit d'une exigence formelle du premier décret du Fonds.

Ce bilan évaluatif a pour principal objectif de rendre compte des résultats du Fonds. Pour ce faire, il vise à répondre aux trois questions suivantes :

1. Quelles sont les interventions réalisées par le Fonds au 31 août 2017?
2. Les résultats visés dans le décret ont-ils été obtenus?
3. Le coût des résultats obtenus est-il raisonnable?

La Direction de la coordination et de l'évaluation de programme du MESI a été mandatée pour effectuer ces travaux d'évaluation.

Les autorités et les gestionnaires responsables du programme au Ministère sont les principaux clients du mandat. Les autorités désignent le sous-ministre et le sous-ministre adjoint aux services aux entreprises et aux affaires territoriales. Les gestionnaires sont ceux de la Direction des programmes et des fonds d'investissement, de la Direction de la coordination et des stratégies régionales, de la Direction régionale du Centre-du-Québec et de la Direction régionale de la Mauricie.

Les parties prenantes associées à cette évaluation sont les directions nommées précédemment, la Direction de la coordination et de l'évaluation de programme du Ministère ainsi que les directions centrales et régionales concernées d'IQ. Ce bilan sera aussi accessible au comité de diversification mis en place dans ces régions, qui participe à la gestion du programme.

### 1.2 DESCRIPTION DU PROGRAMME ÉVALUÉ

#### 1.2.1 Les objectifs et les résultats visés par le Fonds

La mise en place du Fonds vise à contrer les conséquences économiques négatives de l'annonce de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2. Il s'agit d'un fonds de diversification économique pour les régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie de 200 millions de dollars qui doit servir de levier économique pour stimuler des investissements totalisant 1,2 milliard de dollars.

Le Fonds poursuit les objectifs suivants :

- favoriser le démarrage et le développement de projets d'entreprises;
- développer de nouvelles industries tournées vers l'avenir.

Les résultats visés par le Fonds portent sur les critères suivants :

- l'effet de levier;
- les retombées pour les entreprises;
- les retombées économiques sur le territoire couvert par le Fonds et pour le Québec;
- la concordance des projets avec le plan de diversification et les secteurs prioritaires;
- le respect des principes de développement durable définis dans le cadre du Fonds.

# CHAPITRE 1

## LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

### 1.2.2 Les principales normes du Fonds

Les principales normes du Fonds, y compris les modifications apportées par le décret du 10 mai 2017, sont présentées au tableau de l'annexe 1. Elles concernent :

- les territoires ciblés : les deux régions citées plus haut avec une priorité à la MRC de Bécancour et à la ville de Trois-Rivières;
- les clientèles admissibles, en particulier les PME, les projets et les secteurs admissibles;
- l'aide financière (formes, taux selon les types de projets et limites) et les exigences ou les particularités liées à l'enveloppe totale du Fonds.

### 1.2.3 La gouvernance et la gestion du Fonds

La gestion du Fonds relève du MESI et d'IQ dans le cadre du Fonds du développement économique (FDE). Au départ, un processus de traitement des dossiers a été entendu entre le Ministère et IQ. Le rôle des deux organisations a été défini selon la nature des projets et le type d'intervention. Celui du comité d'examen des projets a aussi été précisé.

La Table de diversification économique a été créée pour définir les priorités et les moyens d'action en ciblant les créneaux d'avenir à privilégier et pour conseiller le gouvernement sur les principaux paramètres et modalités d'action du Fonds. Cette table, composée d'acteurs économiques des deux régions, a préparé le Plan de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie. Le comité d'examen a été mis en place avec l'accord de la Table pour examiner et autoriser ou refuser les projets soumis au Fonds.

En avril 2015, le gouvernement a annoncé des ajustements à la gouvernance et au processus d'approbation des projets. La Table et le comité d'examen ont été remplacés par le Comité de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie. Celui-ci est composé majoritairement de membres issus du milieu des affaires qui agissent comme ambassadeurs de leur milieu. Ce comité a pour rôle d'orienter la diversification et de donner un avis préalable sur les projets au regard des orientations et des priorités du plan de diversification. Par ailleurs, les rôles d'IQ et du MESI ont été modifiés. Dans l'ensemble, le MESI reçoit, traite et autorise les projets. IQ s'occupe des analyses financières, lorsque requises, des lettres d'offre, du déboursement et du suivi de l'aide. Ces informations sont tirées de la politique d'investissement du Fonds révisée le 29 septembre 2017.

## 1.3 PLAN DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

Le Plan de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie préparé par la Table repose sur la vision suivante : « À terme, les investissements réalisés devraient favoriser l'essor des régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie et contribuer à y bâtir une solide culture entrepreneuriale et une économie diversifiée, sachant tirer profit de leur situation géographique et de leurs infrastructures portuaires et routières de manière à créer des emplois durables. » (plan de diversification, p. 4)

Pour ce faire, trois grandes orientations sont privilégiées, soit d'investir dans les secteurs porteurs, de soutenir les PME et de stimuler l'entrepreneuriat. Différents moyens d'action sont établis pour réaliser la démarche de diversification. Les secteurs porteurs sont précisés au tableau de l'annexe 3 (p. 20, en bas de page). Le FDECQM est le principal outil pour mettre en œuvre ce plan de diversification.

## 1.4 CHAÎNE DES RÉSULTATS DU PROGRAMME

Lors du discours sur le budget 2013-2014, le gouvernement du Québec a annoncé la création d'un fonds de 200 M\$ pour contrer les conséquences économiques négatives de la fermeture de la centrale Gentilly-2 pour les régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie.

Ce fonds appuie la réalisation d'études, de projets d'investissement et d'autres projets de développement, essentiellement par les entreprises (surtout les PME), en ciblant principalement des secteurs porteurs de diversification économique. Les objectifs sont de favoriser le démarrage et l'implantation de nouvelles entreprises, de contribuer à l'expansion et au développement des entreprises existantes, de stimuler la création d'emplois et de soutenir ainsi la diversification de l'économie de ces régions, en priorité celles de la MRC de Bécancour et de la ville de Trois-Rivières.

# CHAPITRE 1

## LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

À l'annexe 2.A, on trouve l'illustration de l'intervention gouvernementale, plus communément appelée *le modèle logique*. Celui-ci illustre succinctement la chaîne des résultats visés par le Ministère et fait aussi office de vérification de la cohérence interne des liens entre les composantes du programme, notamment ses objectifs, ses extrants et ses effets attendus.

### 1.5 PORTÉE DU MANDAT

Le bilan évaluatif porte sur l'ensemble des interventions réalisées du 10 avril 2013 au 31 août 2017, soit les années financières 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 (cinq mois).

Pour faciliter la présentation des résultats, les années financières sont converties en années calendaires.

2013-2014 → 2013 2014-2015 → 2014 2015-2016 → 2015 2016-2017 → 2016 2017-2018 → 2017

### 1.6 AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME

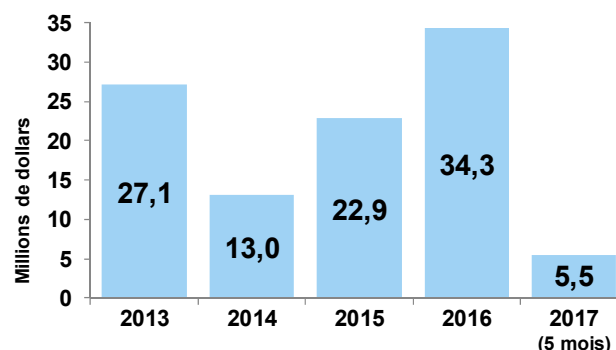
Du 10 avril 2013 au 31 août 2017, l'aide financière accordée à des projets par le Fonds a totalisé 102,8 M\$.

La répartition des montants par année est présentée au graphique 1.1.

Ces montants excluent les projets retirés par les entreprises après leur acceptation.

Concernant le budget de fonctionnement de 1,2 M\$ prévu à même l'enveloppe du Fonds pour des activités de mise en œuvre du plan de diversification, aucune somme n'a été utilisée pendant la période évaluée. Ces activités ont plutôt été financées à même les budgets réguliers du Ministère.

**Graphique 1.1**  
Répartition annuelle de l'aide (en M\$)



Source : Données de gestion d'IQ, septembre 2017.

### 1.7 MÉTHODOLOGIE ET SOURCES DE DONNÉES

La méthodologie d'évaluation repose sur treize indicateurs permettant de répondre aux trois questions du bilan évaluatif des résultats. Ceux-ci permettent d'apprécier la perspective d'atteinte des résultats et des exigences fixées dans le décret pour l'ensemble du budget du Fonds.

Les sources de données utilisées sont les suivantes : les données de gestion sur le Fonds détenues par le Ministère et par IQ, une consultation auprès des directions responsables, un sondage téléphonique auprès de la clientèle ainsi que de la documentation et des données statistiques officielles. Les détails, dont le rendement du sondage, sont présentés à l'annexe 2.B.

La réalisation du mandat comporte certaines limites techniques pour lesquelles l'emploi de stratégies visant à atténuer leurs effets est envisagé. Le tableau 1.1 en fait le portrait :

**Tableau 1.1**

#### Les limites de l'évaluation et les stratégies d'atténuation de leurs effets

| Limites de l'évaluation                                                                     | Stratégies d'atténuation                                                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Données précises non disponibles sur les retombées économiques auprès des clients du Fonds. | <ul style="list-style-type: none"><li>L'absence de données précises peut être compensée par l'utilisation d'estimateurs calculés à l'aide des comptes économiques de Statistique Canada et de techniques économétriques appliquées aux données d'enquête.</li></ul> |

### 2.1 INTERVENTIONS RÉALISÉES AU 31 AOÛT 2017

Cette section présente un résumé des interventions réalisées par le Fonds au 31 août 2017 en ce qui concerne la demande, la clientèle, la répartition territoriale des aides accordées, les montants et les types d'aides accordées ainsi que les types de projets financés.

Des informations plus détaillées sur la répartition annuelle et territoriale des aides accordées sont présentées à l'annexe 3.A.

#### Graphique 2.1

##### Les interventions réalisées par le Fonds de 2013 à 2017

|                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <b>376 demandes</b>                               | <p>325 projets acceptés* → par année : 87, 69, 65, 87, 17 (5 mois)</p> <p>16 refus de l'offre ou retrait du projet par le promoteur</p> <p>1 projet refusé par le Fonds</p> <p>34 dossiers en analyse au 31 août 2017</p>                                                                                                                                               |
|  <b>325 projets</b><br><b>347 activités**</b>      | <p>261 projets d'investissement → 93,8 M\$ en aide</p> <p>40 projets de développement de produits → 5,5 M\$ en aide</p> <p>25 études de faisabilité liées à un projet d'investissement → 2,2 M\$ en aide</p> <p>12 autres projets de développement d'entreprises → 1,1 M\$ en aide</p> <p>9 autres études (ex. : marché, commercialisation, etc.) → 0,2 M\$ en aide</p> |
|  <b>102,8 M\$ en aide accordée</b>               | <p>79,8 M\$ en prêts sans intérêt (77,6 %)</p> <p>17,0 M\$ en contributions non remboursables (16,6 %)</p> <p>6,0 M\$ en prises de participation (5,8 %)</p> <p>71 % de l'aide accordée a été déboursée au 31 août 2017 (72,7 M\$)</p>                                                                                                                                  |
|  <b>278 clients</b><br><b>266 entreprises***</b> | <p>259 PME de moins de 250 employés → 88,5 M\$ en aide</p> <p>7 grandes entreprises → 7,3 M\$ en aide</p> <p>12 organismes → 7,0 M\$ en aide</p> <p>75 % des entreprises sont des PME de moins de 50 employés</p>                                                                                                                                                       |
|  <b>Toutes les MRC admissibles</b>               | <p>Ville de Trois-Rivières → 69 projets et 27,5 M\$ en aide</p> <p>MRC de Bécancour → 55 projets et 25,8 M\$ en aide</p> <p>Autres MRC → 201 projets et 49,5 M\$ en aide</p>                                                                                                                                                                                            |

\* Les projets acceptés excluent les projets retirés par les entreprises après leur acceptation (refus de l'offre de financement ou fermeture du dossier sans déboursement).

\*\* Parmi les projets, 21 comportent 2 ou 3 activités différentes.

\*\*\* On compte 221 entreprises seules et 45 regroupements d'entreprises. Certaines entreprises se trouvent dans les 2 catégories. Sur ces 266 entreprises, 263 étaient toujours en activité en septembre 2017. Les PME de moins de 50 employés représentent 75 % de toutes les entreprises clientes.

Source : Données de gestion, IQ, septembre 2017.

## 2.2 COMPLÉMENTARITÉ DU FONDS AVEC D'AUTRES INTERVENTIONS

Le Fonds présente des zones de chevauchement<sup>1</sup> potentiel à divers degrés avec les normes d'autres programmes d'application générale ou destinés à des clientèles en matière d'investissement, d'innovation et de développement de marchés (voir le détail à l'annexe 3.B).

Toutefois, on note des caractéristiques distinctives importantes du Fonds concernant la souplesse et la bonification de l'aide, ce qui amène une accessibilité accrue de cette intervention pour les entreprises. La participation à la gestion du milieu socioéconomique est aussi un aspect distinctif. Soulignons que le décret du Fonds précise que le FDECQM est l'outil principal pour soutenir les projets de diversification des deux régions concernées.

Par ailleurs, plusieurs programmes sont gérés par le MESI ou IQ, ce qui facilite la complémentarité de l'intervention. À cet effet, les directions régionales des deux organisations se sont donné des balises précises quant à l'utilisation du Fonds par rapport à d'autres programmes sous leur responsabilité. Pour les projets qui touchent une clientèle de secteurs couverts par un autre ministère, le MESI s'assure de consulter ce dernier avant d'intervenir à l'aide du Fonds et, lorsqu'il le fait, un avis sur le projet et l'entreprise est demandé au ministère.

### Graphique 2.2

#### Caractéristiques distinctives du Fonds

- **Souplesse** dans les caractéristiques, la taille et les types de projets admissibles.
- Aide bonifiée (taux et cumul) et plus flexible (ex. : contributions non remboursables possibles pour des projets de développement moins risqués et aucuns frais d'étude, de gestion ou de modification pour les prêts).
- **Participation du milieu socioéconomique** aux orientations de l'intervention et à la gestion du Fonds.

Sources : Documentation sur les programmes et mesures, septembre 2017, et consultation des directions régionales concernées du MESI et d'IQ, novembre 2017.

En ce qui concerne les normes, un potentiel de chevauchement est jugé assez important avec les programmes de développement régional du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), soit le Fonds de développement des territoires (FDT) et le nouveau Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) – voir le détail à l'annexe 3.B.

Pour le FDT, il peut soutenir l'entreprise et il est sous la responsabilité de chaque MRC ou territoire équivalent qui décide des modalités de l'aide et des projets soutenus sur son territoire. Au regard du FARR, les chevauchements possibles concernent des projets qui présentent une certaine envergure (retombées dans plusieurs MRC) ou qui sont localisés dans plusieurs MRC tout en s'inscrivant dans une même priorité régionale. Dans le cadre normatif du FARR, les ministères et organismes sont appelés à fournir un avis sectoriel sur les projets liés à leur mission, notamment au regard de la complémentarité des programmes.

Pendant la période évaluée, 124 projets financés par le Fonds ont obtenu une ou plusieurs aides de ministères et organismes du gouvernement du Québec ainsi que du milieu municipal. Ces aides totalisent 66,3 M\$, soit 10 % du coût total des projets. En voici le détail :

- IQ, à même ses fonds propres : 55,5 M\$ à 55 projets;
- autres ministères et organismes : 7,0 M\$ à 27 projets;
- milieu municipal ou ses mandataires (centres locaux de développement) : 3,8 M\$ à 55 projets selon les informations disponibles. Une partie de cette somme provient du FDT.

<sup>1</sup> Il s'agit de chevauchements relatifs aux normes, c'est-à-dire qu'un projet d'une clientèle donnée est admissible au Fonds et à d'autres mesures, avec des conditions ou des formes d'aide financière similaires ou non.



#### COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATRICE SUR LES INTERVENTIONS RÉALISÉES ET LA COMPLÉMENTARITÉ DU FONDS

- Pratiquement à la moitié de la durée maximale du Fonds (dix ans), le taux d'utilisation du budget est de 51,4 % (102,8 M\$ sur 200 M\$). La pleine utilisation du budget est donc en bonne voie d'être réalisée dans les délais fixés dans le décret (au plus tard le 31 mars 2023).
- Les interventions du Fonds sont conformes aux principales normes et elles sont en bonne voie de respecter les limites budgétaires du décret fixées pour l'ensemble du budget (voir l'annexe 1).
  - Les clientèles, les projets, les secteurs et les territoires soutenus sont ceux admissibles. Le Fonds a aussi misé sur les PME, qui représentent 93 % de la clientèle.
  - La part des montants accordés pour des études est de 2,3 %, ce qui est inférieur à la limite permise de 10 %.
  - La part des contributions non remboursables dans les montants accordés est de 16,6 %, ce qui dépasse légèrement la limite établie à 15 %.
  - Le Fonds a accordé 53,3 M\$ à des projets dans la ville de Trois-Rivières et la MRC de Bécancour, soit 52 % de l'aide allouée. Cette proportion est moins élevée que celle précisée dans le décret (62,5 %), mais on constate une évolution positive par rapport à la situation au 31 mars 2016 (part de 45 %) présentée dans l'évaluation de 2016. Il serait opportun de poursuivre les efforts en ce sens.
  - À ce stade-ci, le budget de fonctionnement de 1,2 M\$ prévu à même l'enveloppe du Fonds pour des activités de mise en œuvre du plan de diversification n'a pas été utilisé. Les sommes requises ont plutôt été puisées à même les budgets réguliers du Ministère.
- La quasi-totalité de la clientèle considère que l'aide reçue lui a été utile ou très utile. Dans l'ensemble, elle est satisfaite des services reçus et de l'aide du Fonds. Sans cette aide, une large partie de la clientèle n'aurait pas réalisé son projet ou l'aurait fait en faible partie seulement. Les données à ce sujet sont présentées à l'annexe 3.A.
- Des zones de chevauchement existent avec les normes des programmes d'aide à l'investissement ou autres. Toutefois, le Fonds présente des caractéristiques distinctives en matière de souplesse et de bonification de l'aide. De plus, le décret précise que le Fonds est l'outil principal pour soutenir les projets de diversification dans les deux régions concernées.
- Malgré tout, une vigilance est suggérée, car 38 % des projets ont aussi été financés par des ministères et organismes du gouvernement du Québec (principalement IQ, à même ses fonds propres) ou par le milieu municipal (FDT). Toutefois, la part de ces aides demeure assez limitée dans le coût total des projets (10 %). Avec la mise en place d'un nouveau programme de développement régional à l'automne 2017 (le FARR), une vigilance serait aussi souhaitable pour assurer une complémentarité avec les interventions de celui-ci.

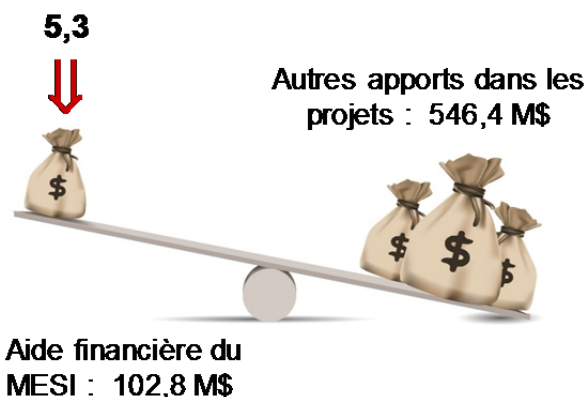
### 3.1 EFFET DE LEVIER DU FONDS

L'effet de levier du Fonds atteint 5,3, c'est-à-dire que l'aide financière de 102,8 M\$, accordée par le Fonds en date du 31 août 2017, a contribué à générer des apports d'autres partenaires financiers de 546,4 M\$ dans les projets.

La répartition du financement des projets (649,2 M\$) est la suivante :

- 102,8 M\$ (16 %) du Fonds;
- 377,0 M\$ (58 %) de sources privées (entreprises, institutions financières et autres);
- 162,2 M\$ (25 %) d'autres sources publiques (gouvernement fédéral : 95,9 M\$<sup>2</sup>, gouvernement du Québec : 62,5 M\$<sup>3</sup> et milieu municipal : 3,8 M\$);
- 7,2 M\$ (1 %) de sources non précisées ou à multiples partenaires.

**Graphique 3.1**  
**Effet de levier du Fonds**



Source : Données de gestion d'IQ, septembre 2017.

### 3.2 RETOMBÉES POUR LES ENTREPRISES

Les ventes supplémentaires attribuables aux projets (effet net) sont estimées à 148 M\$ en quatre ans. Cela correspond à une croissance annuelle moyenne de 8,25 % des ventes de 148 entreprises pour lesquelles l'information est disponible. Celles-ci comptent pour 45 % des aides accordées.

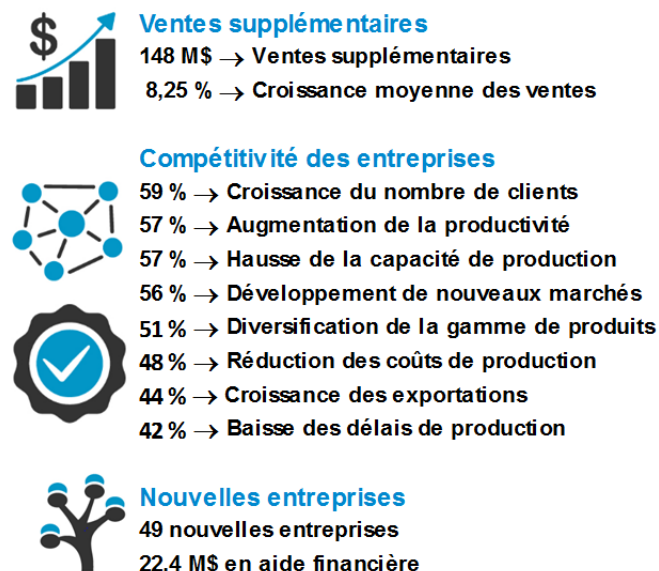
Il est possible que les effets sur les ventes soient plus importants si l'on tient compte de tous les projets financés par le Fonds. La méthode d'estimation des ventes est détaillée à l'annexe 2.D.

Par ailleurs, 95 % des entreprises ont obtenu au moins un effet positif sur leur compétitivité. Au moins quatre effets différents ont été constatés par 62 % des entreprises. Ce pourcentage varie de 42 % à 59 % selon l'effet, comme on peut le voir au graphique 3.2.

Une proportion de 28 % des entreprises indique aussi qu'elles ont effectué de nouveaux achats auprès de fournisseurs locaux situés dans les régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie.

On compte 49 nouvelles entreprises. Elles représentent 18 % des entreprises soutenues et 22 % des montants accordés.

**Graphique 3.2**  
**Retombées pour les entreprises**



Sources : Données de sondage, MESI, octobre 2017, et données de gestion d'IQ, septembre 2017.

<sup>2</sup> Les sources fédérales sont réparties comme suit : 55 M\$ de la Banque de développement du Canada, 23 M\$ de Développement économique Canada, 2,3 M\$ des sociétés d'aide au développement des collectivités et 15,6 M\$ d'autres entités fédérales.

<sup>3</sup> Les sommes provenant du gouvernement du Québec sont les suivantes : 55,5 M\$ d'IQ (fonds propres), 2,2 M\$ de Transition énergétique Québec et 4,8 M\$ d'autres ministères et organismes.

Quatre exemples de cas à succès d'entreprises financées permettent d'illustrer les effets du Fonds.

- Le projet de l'entreprise consistait en l'installation d'une usine de démonstration de torréfaction de biomasse basée sur une technologie développée par l'un des promoteurs. Cette nouvelle technologie a été brevetée et développée grâce à la participation de deux centres collégiaux de transfert de technologie. Le produit de cette technologie est un combustible renouvelable et carbone neutre qui peut remplacer le charbon bitumineux et le mazout dans des applications industrielles de combustion, de filtration et de métallurgie. Le Fonds a accordé près de 2,0 M\$ pour la réalisation de trois projets totalisant des investissements de plus de 10,0 M\$. Cinq emplois ont été créés à Bécancour et quatorze à l'usine apparentée de Drummondville. Le couplage avec le centre Innofibre à Trois-Rivières permettra à la région de devenir un joueur majeur dans la recherche sur les applications du biocharbon.
- Une entreprise de Bécancour dans le domaine des raccords d'acier pour les pipelines réalise un projet d'investissement, soit l'achat d'un nouveau bâtiment et d'équipements supplémentaires. Une partie des équipements sera utilisée pour mettre en place une ligne de production dans le nouveau bâtiment alors que l'autre partie servira à renouveler et à optimiser le processus de production de l'usine actuelle. Le Fonds a accordé 3,0 M\$ à ce projet, qui comporte des investissements de plus de 19,0 M\$. Grâce aux investissements majeurs à venir dans le réseau des pipelines et à la réalisation de ce projet, l'entreprise sera en mesure non seulement d'augmenter sa capacité de production maximale, mais aussi de répondre à un besoin exprimé par sa clientèle, soit celui de produire des pièces spécifiques dans un court délai pour des situations d'urgence. La création de la nouvelle ligne et la mise en place d'un deuxième quart de travail permettront d'ajouter une quarantaine d'emplois au cours des deux prochaines années.
- Une entreprise de Trois-Rivières dans le domaine des technologies de l'information et des communications a présenté un projet qui poursuit trois objectifs : l'aménagement d'un nouveau bâtiment pour y transférer ses activités, le développement de nouveaux produits ainsi que la mise en œuvre d'une stratégie de commercialisation au Québec et dans le reste du Canada. L'aide financière du Fonds est de 500 k\$ pour un projet de 2,5 M\$. À court terme, le projet doit permettre de consolider les quarante emplois actuels et, éventuellement, d'en créer cinq autres. À terme, l'entreprise devrait pouvoir exporter ses différentes plateformes technologiques partout au Canada. Des clients américains et européens démontrent aussi de l'intérêt.
- Une entreprise spécialisée dans l'usinage de haute précision, la fabrication et l'assemblage mécanique de pièces de toute taille réalise un projet d'agrandissement de son usine de Trois-Rivières et fait l'acquisition de treize nouvelles machines-outils à contrôle numérique. Son objectif est de demeurer compétitive sur le marché international et de répondre à la demande croissante pour l'usinage de pièces de grandes dimensions et hors normes. Cette entreprise est reconnue comme sous-traitant de grands constructeurs et elle offre ses services à des secteurs fort diversifiés, notamment l'aviation, l'éolien, l'hydroélectricité, les turbines à gaz et à vapeur, le pétrole et le gaz, les minières, les aciéries ainsi que les industries militaire et médicale. Ce projet d'expansion de plus de 20 M\$ crée cent nouveaux emplois directs. Le Fonds fournit une aide financière de 4,3 M\$.

### 3.3 RETOMBÉES ÉCONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE COUVERT PAR LE FONDS ET POUR LE QUÉBEC

Le Fonds a généré des retombées économiques estimées à 487 M\$ pour la période évaluée.

La création de richesse est estimée à 266 M\$, lorsque l'on exclut la dépense publique, qui totalise 221 M\$.

La méthode et les résultats des analyses sont présentés à l'annexe 2.C.

#### Graphique 3.3

#### Retombées économiques



487 M\$ en retombées économiques

266 M\$ en création de richesse

Sources : Données de gestion d'IQ, septembre 2017, et sondage, MESI, octobre 2017.

En septembre 2017, 338 emplois<sup>4</sup> avaient été créés par les 151 clients pour lesquels l'information est disponible. Ils avaient aussi maintenu 747 emplois. En fait, 41 % de la clientèle qui a répondu au sondage avait créé des emplois. Cette proportion était similaire pour les emplois maintenus.

Comme les projets ne sont pas tous terminés et que ceux terminés n'ont pas encore généré l'ensemble des effets prévus, d'autres emplois seront créés.

### Graphique 3.4

#### Création et maintien d'emplois



1 085 emplois créés ou maintenus  
→ 338 créés  
→ 747 maintenus

Source : Sondage, MESI, octobre 2017.

## 3.4 CONCORDANCE DES PROJETS AVEC LE PLAN DE DIVERSIFICATION ET LES SECTEURS PRIORISÉS

Les deux tiers (65 %) des montants ont été accordés à des projets dans les secteurs porteurs (en incluant l'économie verte) qui sont établis dans le plan de diversification<sup>5</sup>. De plus, 71 % des nouvelles entreprises (35 sur 49) sont dans ces secteurs. Ceux-ci ont été choisis pour leur potentiel de diversification et de développement des deux régions.

Cette analyse ne couvre pas les nouvelles technologies qui concernent plusieurs secteurs. Les autres projets sont dans des secteurs admissibles au Fonds. Le détail est présenté à l'annexe 3.A.

### Graphique 3.5

#### Secteurs porteurs du plan de diversification



204 projets  
67 M\$ d'aide accordée (65 %)  
418 M\$ d'investissements totaux (64 %)  
35 nouvelles entreprises

Source : Données de gestion d'IQ, septembre 2017.

Les projets financés par le Fonds (investissement, développement de produits, développement de marchés, incubateur technologique ou industriel, études, etc.) s'inscrivent dans la vision (bâtir une solide culture entrepreneuriale et une économie diversifiée pour créer des emplois durables) et dans les orientations du plan de diversification (investir dans les secteurs porteurs, soutenir les PME et stimuler l'entrepreneuriat).

## 3.5 RESPECT DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'intervention du Fonds rejoint principalement quatre des seize principes de développement durable établis par le gouvernement du Québec : l'efficacité économique, la protection de l'environnement, la participation et l'engagement ainsi que la production et la consommation responsables. Ceux-ci s'inscrivent dans les trois aspects du développement durable (économique, environnemental et social).

Selon 42 % des entreprises qui ont répondu au sondage, leur projet a contribué ou contribuera à améliorer leur performance sur les trois aspects du développement durable et, selon 32 %, sur deux aspects.

Pour 40 % des entreprises, leur projet visait à répondre à un enjeu environnemental. On compte une quarantaine de projets en économie verte.

### Graphique 3.6

#### Amélioration de la performance des entreprises



88 % → économique  
71 % → social (interne ou externe)  
50 % → environnemental  
42 % → développement durable (les trois)

Source : Sondage, MESI, octobre 2017.

<sup>4</sup> On prévoyait la création de 1 277 emplois chez les 151 clients pour lesquels l'information est disponible. La majeure partie de l'écart provient des projets qui n'étaient pas terminés au moment du sondage. La répartition des 338 emplois créés est la suivante : 19 pour la MRC de Bécancour, 102 pour la ville de Trois-Rivières et 217 pour les autres MRC. Des données plus détaillées sont présentées à l'annexe 3.A.

<sup>5</sup> Pour la MRC de Bécancour et la ville de Trois-Rivières, 71 % des montants accordés l'ont été dans les secteurs porteurs. Soulignons que l'évolution de l'indice de diversité économique de 2012 à 2016 indique une légère baisse pour la Mauricie (-0,7 point) et le Centre-du-Québec (-0,2 point). Cependant, cette évolution est plus favorable que celle des autres régions manufacturières du Québec, où les baisses se situent entre -1,1 et -4,4 points, à l'exception d'une hausse de 2,5 points pour une région. Cet indice est une compilation spéciale faite par la Direction des politiques et de l'analyse économiques du MESI à partir des données du Registre des entreprises de Statistique Canada.

Enfin, des données partielles indiquent que trois entreprises sur quatre (trente sur quarante dossiers échantillonnés) avaient pris en compte les principes de développement durable dans leur projet au moment de leur demande d'aide financière.



### COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATRICE SUR LES RÉSULTATS DU FONDS

Dans l'ensemble, les cinq résultats attendus dans le décret sont en bonne voie de se réaliser.

1. À ce stade-ci, l'effet de levier du Fonds est de 5,3, ce qui respecte les attentes de 5,0<sup>6</sup> : investissements totaux de 649,2 M\$, dont 546,4 M\$ en apports des entreprises et des partenaires et 102,8 M\$ en aide financière du Fonds.
2. Des retombées substantielles pour les entreprises ont été obtenues quant aux ventes supplémentaires et aux effets positifs sur leur compétitivité. De nouvelles entreprises ont été soutenues et quatre exemples de cas à succès ont été présentés.
3. Les retombées économiques pour les deux régions et le Québec sont estimées à 487 M\$ pour la période évaluée. Si l'on exclut la dépense publique, on constate une création de richesse estimée à 266 M\$, ce qui est rentable pour la société québécoise.

On note une création d'emplois raisonnable en date de septembre 2017, étant donné que les projets ne sont pas tous terminés. Toutefois, un écart important existe entre la création d'emplois prévue et réalisée (1 277 comparativement à 338) pour les 151 entreprises dont on connaît l'information. Un suivi des projets serait opportun pour s'assurer de la concrétisation de ce résultat.

Dans l'ensemble, la création d'emplois prévue est de 2 184 pour tous les projets financés. Cela est supérieur aux 925 emplois directs, indirects et induits estimés perdus par la fermeture de la centrale. Si cette création d'emplois se matérialise, le Fonds aura contribué à contrer les conséquences négatives sur l'emploi de cette fermeture pour ces deux régions. Pour la MRC de Bécancour et la ville de Trois-Rivières, la création d'emplois prévue dans chaque territoire devrait permettre de récupérer les emplois directs perdus (876 prévus comparativement à 503 perdus). Des données détaillées sont présentées à l'annexe 3.A.

4. Les projets financés correspondent aux objectifs et aux orientations du plan de diversification. La proportion de 65 % des montants accordés aux secteurs porteurs (en incluant l'économie verte) indique que le Fonds a soutenu en bonne partie les secteurs prioritaires dans le plan de diversification. Cette part est probablement plus élevée, car le secteur d'avenir rattaché aux nouvelles technologies n'a pas été pris en considération, étant donné qu'il ne cible pas de secteurs d'activité précis. Il serait important de maintenir les efforts d'investissement dans les secteurs porteurs et d'obtenir des précisions sur les projets dans les nouvelles technologies.
5. Selon les données disponibles, une forte proportion des entreprises a pris en compte les principes de développement durable dans leurs projets. On note que les trois quarts des entreprises qui ont répondu au sondage considèrent que leur projet a contribué ou contribuera à améliorer leur performance pour au moins deux des trois aspects du développement durable (économique, environnemental et social).

<sup>6</sup> L'effet de levier attendu de 5,0 porte sur le budget total : 1,2 G\$ d'investissements totaux pour 200 M\$ d'aide.

### 4.1 RATIO DE RENDEMENT DE LA DÉPENSE PUBLIQUE

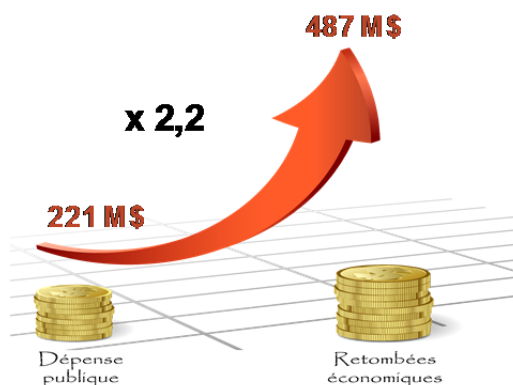
Le ratio de rendement de la dépense publique est estimé à 2,2 pour la période évaluée.

Les retombées économiques estimées sont environ deux fois plus élevées que la dépense publique.

La méthode et les résultats des analyses sont présentés à l'annexe 2.C.

**Graphique 4.1**

**Rendement de la dépense publique**



Sources : Données de gestion d'IQ, septembre 2017, et sondage, MESI, octobre 2017.

### 4.2 COÛTS DE REVIENT DES PRINCIPAUX EFFETS DU FONDS

Les coûts de revient sont estimés pour trois principaux effets<sup>7</sup>.

Le coût par organisation cliente de 174 k\$ peut paraître un peu élevé. Toutefois, si l'on exclut les quatorze aides financières de plus de 1,0 M\$, ce coût diminue à 125 k\$.

Soulignons que les coûts des effets finaux sont les plus importants à considérer. Le coût par 10 k\$ de ventes supplémentaires est estimé à 1,1 k\$. Par emploi créé, les coûts sont comparables à ceux d'autres programmes de développement économique et régional (moyenne de l'ordre de 50 à 60 k\$ par emploi).

**Graphique 4.2**

**Coûts de revient pour le Ministère**



Sources : Données de gestion d'IQ, septembre 2017, et sondage, MESI, octobre 2017.



#### COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATRICE SUR LE COÛT DES RÉSULTATS

- Le ratio de rendement de la dépense publique, qui est supérieur à 1, indique que l'intervention du Fonds réalisée à ce stade-ci est rentable pour la société québécoise.
- Les coûts de revient des principaux effets obtenus sont considérés comme raisonnables pour les coûts par organisation cliente et par emploi créé. Dans le cas des ventes supplémentaires, ils apparaissent très bons pour la période évaluée.

<sup>7</sup> Ces coûts sont calculés à partir des impacts budgétaires prévus plutôt que des montants accordés afin de prendre en compte le fait que les prêts seront remboursés en tout ou en partie par les entreprises (coût réel pour le gouvernement). Le coût de revient par emploi créé est calculé pour 151 des 278 organisations (43 % des impacts budgétaires du Fonds). Le coût de revient pour les ventes porte sur 148 entreprises (34 % des impacts budgétaires).



### 5.1 CONSTATS ET RÉPONSES AUX QUESTIONS DU MANDAT

#### 1. Quelles sont les interventions réalisées par le Fonds au 31 août 2017?

En près de 5 ans, un peu plus de la moitié (102,8 M\$) du budget du Fonds, d'une durée maximale de 10 ans, a été accordée à 325 projets de 278 entreprises et organismes répartis dans toutes les MRC des 2 régions. Les projets d'investissement et les études de faisabilité liées à ceux-ci représentent 88 % des projets financés et 93 % des montants accordés. Les interventions réalisées sont conformes aux principales normes. Elles sont aussi en bonne voie de respecter les limites budgétaires du décret fixées pour l'ensemble du budget du Fonds concernant les études, les contributions non remboursables et la répartition territoriale.

#### 2. Les résultats visés par le décret ont-ils été obtenus?

Les cinq résultats visés qui portent sur l'ensemble du budget du Fonds sont en bonne voie d'être atteints. Des effets positifs ont été enregistrés concernant l'effet de levier, les retombées pour les entreprises, les retombées économiques pour les deux régions et pour le Québec, la concordance des projets avec le plan de diversification et les secteurs priorités ainsi que le respect des principes de développement durable.

#### 3. Le coût des résultats obtenus est-il raisonnable?

Les coûts de revient par organisation cliente, par emploi créé et par 10 k\$ de ventes supplémentaires sont raisonnables. De plus, le ratio de rendement de la dépense publique estimé est supérieur à 1, ce qui signifie que les retombées économiques des projets sont plus élevées que les coûts économiques liés aux aides gouvernementales. À ce stade-ci, l'intervention du Fonds est donc rentable du point de vue de la société québécoise.

### 5.2 ÉLÉMENTS À SUIVRE

Considérant les résultats constatés, il est suggéré de porter attention aux éléments suivants :

- Le décret précise que 62,5 % du budget total du Fonds doit être accordé à des projets dans la ville de Trois-Rivières et la MRC de Bécancour, soit les territoires les plus affectés par la fermeture de la centrale. Au 31 août 2017, cette part était de 52 %, en hausse par rapport à celle de 45 % enregistrée au 31 mars 2016. Le respect de cette exigence nécessiterait de poursuivre les efforts dans cette voie dans les prochaines années.
- Bien que la création d'emplois apparaisse raisonnable, vu que les projets ne sont pas tous terminés, on note un écart important entre la création d'emplois prévue et celle réalisée en septembre 2017 (338 comparativement à 1 277) pour les entreprises dont on connaît l'information. Un suivi des projets et du nombre d'emplois créés serait opportun pour s'assurer de la concrétisation de ce résultat.
- Les secteurs porteurs représentent 65 % des montants accordés (en incluant l'économie verte), sans compter les projets du secteur d'avenir rattaché aux nouvelles technologies. Étant donné que le Fonds vise la diversification et que les secteurs porteurs ont été choisis pour leur potentiel de diversification des deux régions, il serait important de maintenir et, si possible, d'accentuer les efforts d'investissement dans ceux-ci. Des précisions sur les projets dans les nouvelles technologies permettraient aussi d'avoir un portrait plus juste de la situation.
- Près de 40 % des projets ont aussi été financés par des ministères et organismes du gouvernement du Québec ou par le milieu municipal. Bien que la part de ces aides demeure assez limitée (10 % du coût total des projets) et que le décret précise que le Fonds est l'outil principal pour soutenir les projets de diversification dans les deux régions, il serait approprié de maintenir la vigilance pour s'assurer d'une complémentarité de l'intervention, en particulier au regard des fonds propres d'IQ et des programmes de développement régional.

Les principales normes du Fonds sont présentées ci-dessous. Elles incluent les modifications apportées dans le décret du 10 mai 2017.

### **Territoires ciblés**

- Régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie : 513 000 habitants en 2017. À partir du 10 mai 2017, les MRC de Drummond et d'Arthabaska ne sont plus admissibles.
- Priorité accordée à la MRC de Bécancour et à la ville de Trois-Rivières : 157 400 habitants en 2017.

### **Clientèles admissibles**

- Entreprises légalement constituées au Québec, y compris les coopératives et les entreprises d'économie sociale. Le Fonds doit miser sur les projets des PME (moins de 250 employés).
- OBNL exerçant des activités en développement économique au Québec.
- Entreprises situées à l'extérieur du Québec pour un projet d'étude de faisabilité ou d'implantation sur le territoire.
- Entrepreneurs du secteur primaire situés dans la MRC de Bécancour ou dans la ville de Trois-Rivières pour des projets particuliers (depuis le 10 mai 2017).

### **Projets admissibles**

Les projets doivent être structurants et s'inscrire dans les priorités et les orientations du plan de diversification. De façon générale, ce sont les suivants :

- Études de faisabilité liées à la réalisation d'investissement.
- Projets d'investissement (entreprises, centres de recherche privés ou infrastructures industrielles).
- Développement de produits ou de procédés.
- Études ou projets de développement d'entreprises.
- Peuvent être considérés les projets visant le redressement ou la consolidation d'une entreprise existante intégrant l'implantation de nouvelles activités.
- Projets de soutien à la relève entrepreneuriale pour l'acquisition d'une part importante d'une entreprise existante dans la MRC de Bécancour et la ville de Trois-Rivières (depuis le 10 mai 2017).

### **Secteurs admissibles**

- Manufacturier et tertiaire moteur.
- Primaire (projet de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> transformation).
- Primaire (1<sup>re</sup> transformation ou culture en serre de produits spécialisés, sauf ceux liés au cannabis et à ses produits dérivés) : MRC de Bécancour et ville de Trois-Rivières (depuis le 10 mai 2017).
- Pour des projets particuliers spécifiés dans les décrets : tourisme sous certaines conditions (divertissements et loisirs ou, jusqu'au 10 mai 2017, hébergement).

### **Principaux secteurs porteurs du plan de diversification (priorités du Fonds)**

- Transformation alimentaire.
- Première transformation des métaux, produits métalliques et fabrication de machines.
- Services à la production (services professionnels, scientifiques et techniques; arts, spectacles et loisirs; information et culture).
- Nouvelles technologies et économie verte.

### **Aide financière par projet**

- Formes : contribution remboursable (prêt avec intérêts, prêt sans intérêt et débentures convertibles), prise de participation, garantie de prêt d'au plus 70 % et contribution non remboursable (subvention).
- Projets d'investissement : taux d'impact budgétaire de 25 % et taux de cumul maximal de 60 %.
- Études et autres projets ou activités : taux d'impact budgétaire de 50 % et taux de cumul maximal de 70 %.
- Des montants d'aide financière minimaux et maximaux par projet ou par entreprise pour la durée du Fonds sont fixés selon la forme d'aide financière.

### **Exigences ou particularités de l'enveloppe de 200 M\$**

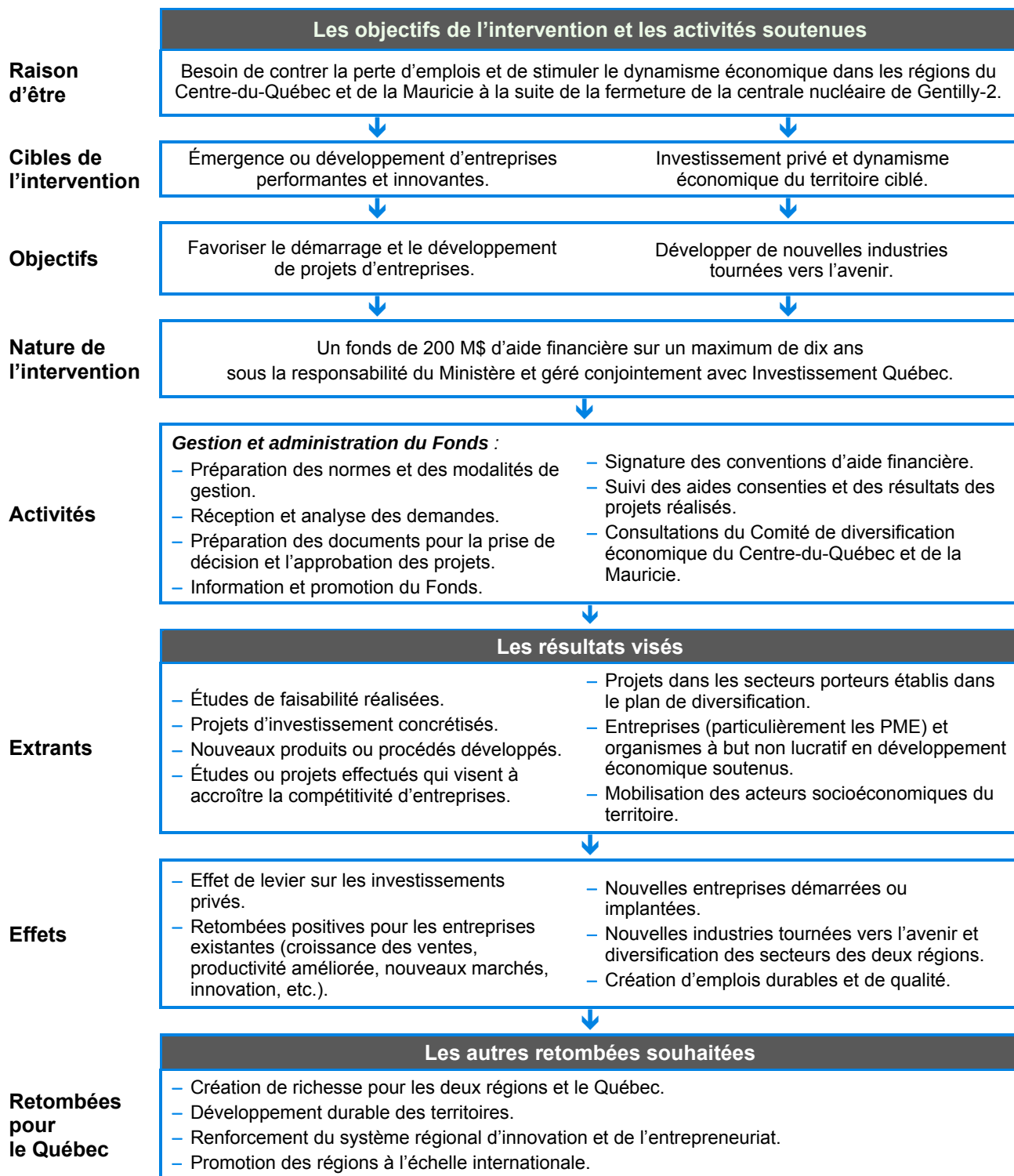
- Projets dans la MRC de Bécancour et la ville de Trois-Rivières : 62,5 % de l'enveloppe; et autres MRC admissibles des deux régions, déterminées selon l'indice de vitalité économique : 37,5 % (depuis le 10 mai 2017).
- Contributions non remboursables : maximum de 15 % (30 M\$). Limite pouvant être révisée par la ministre.
- Aide financière pour les études : maximum de 10 % (20 M\$) depuis le 10 mai 2017.
- Budget de fonctionnement de 1,2 M\$ pour les activités de mise en œuvre du plan de diversification.

## ANNEXE 2

### COMPLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

#### 2.A MODÈLE LOGIQUE

Le modèle logique qui suit illustre les objectifs de l'intervention, les activités financées ainsi que les attentes gouvernementales à l'égard des résultats et des retombées du Fonds.



# ANNEXE 2

## COMPLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

### 2.B SOURCES DE DONNÉES

#### • Données de gestion sur le Fonds

Les données de gestion sur le Fonds détenues par le Ministère et par IQ ont permis d'obtenir plusieurs informations : les demandes d'aide financière et leur statut; la description et les modalités des aides accordées aux projets acceptés; ainsi que les caractéristiques de la clientèle et les listes de répondants pour le sondage. Des données partielles sur la prise en compte des principes de développement durable dans les projets au moment de la demande de financement ont été transmises par les régions. Un échantillonnage de vingt dossiers par région a été fait (quarante au total). Des cas à succès ont aussi été fournis.

#### • Consultation auprès des directions régionales du Ministère et d'IQ

Une consultation des directions régionales du Ministère et d'IQ qui participent à la gestion du Fonds a été effectuée concernant la valeur ajoutée du Fonds et la complémentarité avec d'autres programmes du gouvernement du Québec.

#### • Sondage auprès de la clientèle

Un sondage téléphonique a été réalisé par une firme externe, du 7 août au 6 octobre 2017, auprès des entreprises et des organismes qui ont bénéficié du Fonds. Une infolettre a été transmise par courriel aux répondants pour les informer du sondage téléphonique à venir en vue d'obtenir le meilleur taux de réponse possible.

Toutes les organisations bénéficiaires du Fonds pendant la période évaluée ont été contactées. Aucun échantillonnage n'a été réalisé. Au tableau ci-dessous, on voit que le taux de réponse des clients joignables est de l'ordre de 60 %, ce qui est acceptable. La marge d'erreur est très raisonnable.

#### Rendement du sondage téléphonique

| Population                        | Population initiale | Population joignable* | Nombre de répondants | Taux de réponse | Marge d'erreur |
|-----------------------------------|---------------------|-----------------------|----------------------|-----------------|----------------|
| Entreprises et organismes clients | 278                 | 275                   | 162                  | 59 %            | ±5,0 %         |

\* La population joignable exclut les faillites et les liquidations d'entreprises.

Source : Sondage, MESI, octobre 2017.

#### • Documentation et données statistiques officielles

Divers documents ont été consultés, soit :

- les décrets, politiques d'investissement et autres documents de gestion du Fonds;
- les principales autres mesures d'aide du gouvernement du Québec dans les domaines de l'investissement, de l'innovation, du développement de marchés et du développement régional;
- le Plan de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie;
- le rapport d'évaluation à mi-parcours du Fonds, réalisé en octobre 2016.

La Direction des politiques et de l'analyse économiques du Ministère a fourni les indices de diversité industrielle des régions et les données sur l'emploi dans les MRC. Les banques de données publiques de Statistique Canada et d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada ont été utilisées pour réaliser l'analyse avantages-coûts.

### 2.C ANALYSE AVANTAGES-COÛTS

L'analyse avantages-coûts vise à quantifier sur une même base (le dollar) les bénéfices économiques procurés par le Fonds et les coûts économiques du soutien gouvernemental apporté de 2013 à 2017.

D'abord, le **ratio de rendement de la dépense publique** (ou ratio bénéfices-coûts) mesure la rentabilité sociale ou l'efficacité économique de l'intervention publique. Il permet de répondre à la question suivante : pour un dollar d'aide financière consenti aux projets, combien de dollars en termes de flux économiques sont générés dans l'économie québécoise? La formule est la suivante :

$$RBC_{t-n,t} = \frac{\sum_{i=0}^n \frac{\text{bénéfices}_{t-i}}{(1+r)^{-i}}}{\sum_{i=0}^n \frac{(1+\delta_{t-i}) \text{subventions}_{t-i}}{(1+r)^{-i}}}$$

- **Bénéfices** : Il s'agit des flux économiques générés par les projets qui correspondent aux apports de source privée dans les projets (entreprises, institutions financières et autres). Cela inclut la partie des prêts ou d'autres types de financement fournis par le Fonds, IQ et la Banque de développement du Canada (BDC) qui sera remboursée par les entreprises ou assumée par le privé (écart entre l'aide accordée et l'impact budgétaire estimé). On y ajoute les bénéfices indirects des projets sur la profitabilité des entreprises. Ceux-ci sont estimés à partir d'une analyse d'appariement sur le score de propension pour les entreprises (voir l'annexe 2.D). Les résultats concernent 148 entreprises (56 % des entreprises financées), ce qui est conservateur. Ces bénéfices sont probablement plus élevés.
- **Subventions** : Il s'agit des subventions gouvernementales ou de toutes ressources de source publique dans les projets. On utilise l'impact budgétaire estimé pour les prêts et les autres types de financement fournis par le Fonds, IQ et la BDC.
- **$\delta$**  : C'est l'inefficacité de la taxation. Ce taux permet d'estimer le coût de renoncement sur l'activité économique associé au financement du Fonds par prélèvement d'impôt.
- **$r$**  : C'est le taux d'actualisation. Le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations suggère d'utiliser un taux d'actualisation de 6 %.
- **[t-n, t]** : Cela désigne la période d'évaluation (n = nombre d'années, t-n = année de début, t = année de fin).

L'indice implicite des prix du PIB a été utilisé pour éliminer la composante inflationniste des flux financiers.

Ensuite, le **bénéfice économique** désigne l'ensemble des flux économiques générés par les projets dans l'économie québécoise grâce au financement du Fonds. La formule de calcul est la suivante :

$$\text{Bénéfice}_{t-n,t} = \sum_{i=0}^n \frac{\text{bénéfices}_{t-i}}{(1+r)^{-i}}$$

Enfin, la **richesse nouvellement créée** ou la valeur actuelle nette (VAN) correspond à la différence entre les bénéfices économiques et les coûts économiques. La formule est la suivante :

$$\text{Richesse}_{t-n,t} = \sum_{i=0}^n \frac{\text{bénéfices}_{t-i}}{(1+r)^{-i}} - \sum_{i=0}^n \frac{(1+\delta_{t-i}) \text{subventions}_{t-i}}{(1+r)^{-i}}$$

L'analyse comporte certaines limites :

- La période d'évaluation de quatre ans signifie que les effets futurs des projets ne sont pas pris en compte dans la présente analyse.
- Les externalités positives des projets pour les régions concernées et la société québécoise ne sont pas prises en compte (ex. : effet sur le développement de la culture entrepreneuriale), car ces éléments sont difficilement mesurables.

## ANNEXE 2

### COMPLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

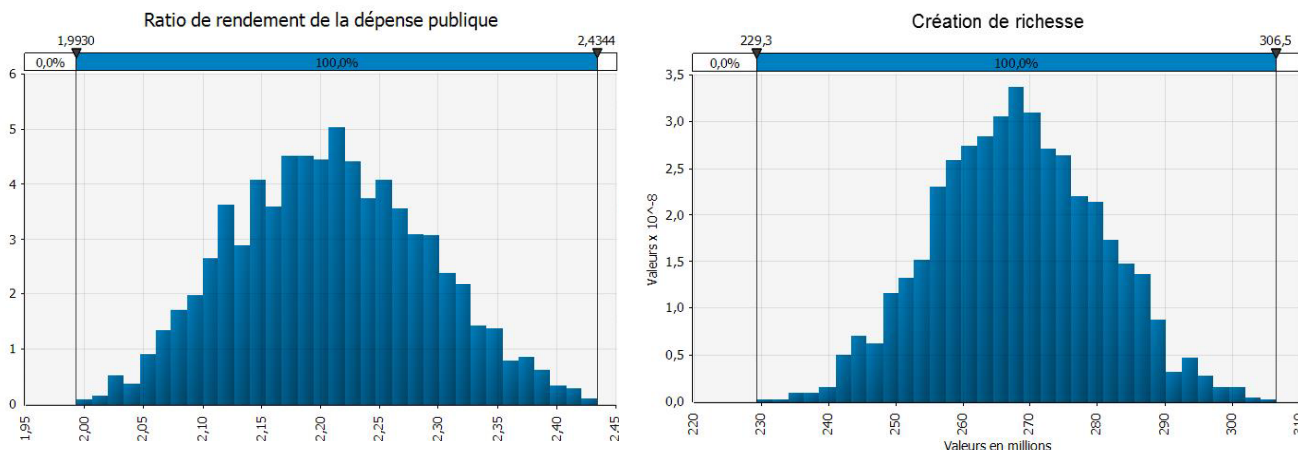
Les résultats de l'analyse sont présentés dans le tableau ci-dessous :

| Bénéfices économiques du Fonds                                                                                                                                                                   | Total (en k\$) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>Les bénéfices directs</b>                                                                                                                                                                     |                |
| — Apport des entreprises et d'autres sources privées dans les projets (y compris la partie assumée par le privé des prêts et des autres types de financement fournis par le Fonds, IQ et la BDC) | 489,3          |
| <b>Les bénéfices indirects</b>                                                                                                                                                                   |                |
| — Effets sur la rentabilité des entreprises                                                                                                                                                      | 65,4           |
| <i>Bénéfices économiques totaux (en dollars nominaux)</i>                                                                                                                                        | 554,7          |
| <i>Bénéfices économiques totaux (en dollars enchaînés de 2013)</i>                                                                                                                               | 544,5          |
| <b>Bénéfices économiques totaux (actualisés — année de référence 2013)</b>                                                                                                                       | <b>487,4</b>   |
| <b>Coûts économiques du Fonds</b>                                                                                                                                                                |                |
| <b>Contributions de source publique aux projets</b>                                                                                                                                              |                |
| — Coût de l'aide accordée par le Fonds (impacts budgétaires de l'aide de 102,8 M\$, qui comprend des prêts à rembourser par les entreprises)                                                     | 48,3           |
| — Autres apports de sources publiques (ministères et organismes des gouvernements du Québec et du Canada ou milieu municipal)                                                                    | 111,5          |
| — Coût d'opportunité lié au financement public (inefficacité de la taxation)                                                                                                                     | 88,6           |
| <i>Coûts économiques totaux (en dollars nominaux)</i>                                                                                                                                            | 248,4          |
| <i>Coûts économiques totaux (en dollars enchaînés de 2013)</i>                                                                                                                                   | 244,3          |
| <b>Coûts économiques totaux (actualisés — année de référence 2013)</b>                                                                                                                           | <b>220,9</b>   |
| <b>VAN – Valeur actuelle nette (bénéfices – coûts économiques = création de richesse)</b>                                                                                                        | <b>266,5</b>   |
| <b>Ratio de rendement de la dépense publique (bénéfices/coûts économiques)</b>                                                                                                                   | <b>2,21</b>    |

#### L'ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Des **analyses de sensibilité** ont permis de vérifier la robustesse des résultats obtenus par les analyses. À l'aide de la méthode de Monte-Carlo, 2 000 simulations ont été réalisées en faisant varier les paramètres incertains de l'analyse, soit les impacts budgétaires estimés pour le gouvernement du financement du Fonds, d'IQ et de la BDC dans les projets ainsi que les effets sur la rentabilité (intervalle de  $\pm 20\%$ ) de même que le taux d'actualisation (de 3 % à 8 %) d'un scénario conservateur à un scénario plus optimiste.

Les résultats des graphiques plus bas confirment que le ratio de rendement de la dépense publique est supérieur à 1 et que le Fonds a amené de la création de richesse pour les régions concernées et le Québec.



## ANNEXE 2

### COMPLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

#### 2.D ANALYSE DES EFFETS SUR LES VENTES POUR LES ENTREPRISES

D'un côté, nous disposons d'un groupe de 168 entreprises des régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec qui ont été financées par le Fonds et pour lesquelles l'évolution du chiffre d'affaires est connue. Il s'agit de PME de moins de 250 employés en activité au moment de la demande d'aide financière.

D'un autre côté, un groupe d'entreprises non financées, un « groupe témoin », a été constitué à partir de la base de données d'ICRIQ. Ces entreprises sont localisées dans les sept régions manufacturières du Québec qui ont une structure économique basée sur le secteur manufacturier et qui sont situées à proximité des grands centres urbains (Mauricie, Centre-du-Québec, Estrie, Chaudière-Appalaches, Lanaudière, Laurentides et Montérégie).

Les deux groupes sont possiblement différents du point de vue de leurs caractéristiques individuelles, ce qui implique l'existence probable d'un biais de sélection. Ce biais affecterait l'estimation de l'effet attribuable aux projets financés par le Fonds. Pour éliminer ce biais, il est nécessaire d'effectuer une correction de l'hétérogénéité des deux groupes à l'aide de la méthode dite « de l'estimateur par appariement sur le score de propension », ou approche par appariement (*matching*). L'application de cette méthode vise à constituer, parmi le groupe financé et le groupe non financé, des sous-groupes d'entreprises similaires du point de vue de leurs caractéristiques individuelles, excepté le fait d'avoir bénéficié de l'aide du Fonds. Au final, l'écart entre les deux groupes révèle l'effet net réellement attribuable aux projets financés par le Fonds.

#### LES RÉSULTATS

- L'effet moyen global du Fonds est estimé à 2,7 M\$ en chiffre d'affaires par entreprise financée. Cela correspond à une croissance annuelle moyenne du chiffre d'affaires de 8,25 % par entreprise.

Après appariement, le support commun est constitué de 148 entreprises financées par le Fonds et de 146 entreprises non financées. Ces entreprises sont comparables au regard des caractéristiques individuelles suivantes : secteur d'activité SCIAN, nombre d'employés et présence ou non de ventes à l'extérieur du Québec.

Le tableau ci-dessous présente, en gras, l'effet moyen global (ATT) sur le chiffre d'affaires par entreprise financée ainsi que les résultats des tests statistiques.

Des informations plus détaillées sur la méthode d'analyse et sur la qualité de l'appariement sont disponibles sur demande.

#### Estimation, avec appariement sur le score de propension, de l'effet sur le chiffre d'affaires des entreprises qui ont bénéficié du Fonds

| Variable    | Sample    | Treated    | Controls   | Difference        | S.E.       | T-stat |
|-------------|-----------|------------|------------|-------------------|------------|--------|
|             |           | +          |            |                   |            |        |
| Chiffredaff | Unmatched | 9467889.47 | 3816948.33 | 5650941.14        | 778375.908 | 7.26   |
|             | ATT       | 8317214.87 | 5573404.67 | <b>2743810.21</b> | 806365.802 | 3.40   |
|             |           | +          |            |                   |            |        |

# ANNEXE 3

## COMPLÉMENTS D'INFORMATION

### 3.A DONNÉES DÉTAILLÉES

Projets acceptés, montants d'aide accordée, coûts totaux des projets et effet de levier par année, de 2013 à 2017

| Année        | Nombre de projets acceptés | Aide accordée par le Fonds (M\$) | Coûts totaux des projets (M\$) | Effet de levier du Fonds |
|--------------|----------------------------|----------------------------------|--------------------------------|--------------------------|
| 2013         | 87                         | 27,1                             | 145,7                          | 4,38                     |
| 2014         | 69                         | 13,0                             | 84,9                           | 5,50                     |
| 2015         | 65                         | 22,9                             | 151,0                          | 5,59                     |
| 2016         | 87                         | 34,3                             | 240,6                          | 6,02                     |
| 2017*        | 17                         | 5,5                              | 27,0                           | 3,92                     |
| <b>Total</b> | <b>325</b>                 | <b>102,8</b>                     | <b>649,2</b>                   | <b>5,31</b>              |

\* Pour cinq mois d'activités (avril à août).

Source : Données de gestion d'IQ, septembre 2017.

Projets acceptés, montants d'aide accordée et coûts totaux des projets par territoire de MRC

| Localisation des projets                    | Nombre de projets acceptés | Aide accordée par le Fonds (M\$) | Coûts totaux des projets (M\$) |
|---------------------------------------------|----------------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| • Ville de Trois-Rivières (M)               | 69                         | 27,5                             | 157,6                          |
| • MRC de Bécancour (CQ)                     | 55                         | 25,8                             | 120,7                          |
| <b>Total pour les deux MRC prioritaires</b> | <b>124 (38 %)</b>          | <b>53,3 (52 %)</b>               | <b>278,3 (43 %)</b>            |
| • MRC de Drummond (CQ)                      | 69                         | 14,7                             | 112,7                          |
| • MRC d'Arthabaska (CQ)                     | 49                         | 10,9                             | 70,6                           |
| • MRC de Nicolet-Yamaska (CQ)               | 23                         | 5,8                              | 51,3                           |
| • MRC de l'Érable (CQ)                      | 14                         | 5,6                              | 69,9                           |
| • Ville de Shawinigan (M)                   | 20                         | 5,0                              | 24,6                           |
| • MRC de Maskinongé (M)                     | 15                         | 4,0                              | 19,2                           |
| • MRC de Mékinac (M)                        | 7                          | 2,4                              | 17,5                           |
| • MRC des Chenaux (M)                       | 4                          | 1,1                              | 5,0                            |
| <b>Total pour les autres MRC</b>            | <b>201</b>                 | <b>49,5</b>                      | <b>370,9</b>                   |
| <b>Total</b>                                | <b>325</b>                 | <b>102,8</b>                     | <b>649,2</b>                   |
| <b>Centre-du-Québec</b>                     | <b>210</b>                 | <b>62,8 (61 %)</b>               | <b>425,3 (66 %)</b>            |
| <b>Mauricie</b>                             | <b>115</b>                 | <b>40,0 (39 %)</b>               | <b>223,9 (34 %)</b>            |

Source : Données de gestion d'IQ, septembre 2017.

### Perception de la clientèle de l'aide du Fonds



#### Utilité de l'aide pour la clientèle

99 % → Utile (73 % très utile)



#### Réalisation du projet sans l'aide du Fonds

29 % → Pas du tout réalisé

30 % → En faible partie réalisé

34 % → En grande partie réalisé

7 % → Réalisé en totalité



#### Satisfaction de la clientèle

96 % → Fonds et services dans l'ensemble

Source : Sondage, MESI, octobre 2017.

## ANNEXE 3

### COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### Création et sauvegarde d'emplois par territoire de MRC

| Localisation des projets  | Création prévue d'emplois (les 278 clients) | Création prévue d'emplois (151 clients – sondage) | Création d'emplois réalisée en septembre 2017 (151 clients – sondage) | Maintien prévu d'emplois (les 278 clients) |
|---------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| • Ville de Trois-Rivières | 564                                         | 345                                               | 102                                                                   | 354                                        |
| • MRC de Bécancour        | 312                                         | 172                                               | 19                                                                    | 29                                         |
| • Autres MRC              | 1 308                                       | 760                                               | 217                                                                   | 921                                        |
| <b>Total</b>              | <b>2 184</b>                                | <b>1 277</b>                                      | <b>338</b>                                                            | <b>1 304</b>                               |

Sources : Données de gestion d'IQ, septembre 2017, et données de sondage, MESI, octobre 2017.

#### Évolution de l'emploi dans les deux territoires les plus affectés par les pertes d'emplois occasionnées par la fermeture de la centrale

| Localisation des projets  | Pertes d'emplois* (fermeture Gentilly-2) | Emploi** 2012 | Emploi** 2015 | Emploi** Écart 2012-2015 |
|---------------------------|------------------------------------------|---------------|---------------|--------------------------|
| • Ville de Trois-Rivières | 376                                      | 48 719        | 49 590        | +871                     |
| • MRC de Bécancour        | 127                                      | 7 932         | 7 893         | -39                      |

\* Ce sont des pertes d'emplois directs (personnes employées à la centrale) en décembre 2012. Au total, on comptait 636 emplois directs perdus, dont 133 dans les autres MRC. L'étude d'impact économique régional Centre-du-Québec et Mauricie (janvier 2013) de l'Institut de recherche sur les PME de l'Université du Québec à Trois-Rivières dénombre la perte d'emplois occasionnée par la fermeture de la centrale de Gentilly-2 comme suit : 636 emplois directs (personnes employées par la centrale), 114 emplois indirects (fournisseurs de la centrale) et 175 emplois induits.

\*\* L'emploi est estimé à partir du nombre de travailleurs de 25 à 64 ans qui occupent un emploi. Il s'agit des données les plus fiables à l'échelle des MRC, car elles proviennent des fichiers administratifs de Revenu Québec.

Sources : Institut de la statistique du Québec et Revenu Québec.

Compilation : Direction des politiques et de l'analyse économiques.

#### Projets acceptés, montants d'aide accordée et coûts totaux des projets selon les secteurs porteurs du plan de diversification

| Secteurs d'activité                                     | Nombre de projets | Aide accordée par le Fonds (M\$) | Coûts totaux des projets (M\$) |
|---------------------------------------------------------|-------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| 1. Fabrication de produits métalliques                  | 59                | 18,9                             | 108,6                          |
| 2. Économie verte (secteur d'avenir)*                   | 42                | 15,8                             | 71,8                           |
| 3. Transformation alimentaire                           | 35                | 15,1                             | 139,2                          |
| 4. Fabrication de machines                              | 35                | 9,3                              | 59,9                           |
| 5. Services professionnels, scientifiques et techniques | 19                | 3,1                              | 15,8                           |
| 6. Culture et information                               | 6                 | 1,7                              | 9,1                            |
| 7. Première transformation des métaux                   | 3                 | 1,7                              | 9,2                            |
| 8. Arts, spectacles et loisirs                          | 5                 | 0,9                              | 4,2                            |
| <b>Secteurs porteurs</b>                                | <b>204</b>        | <b>66,5 (65 %)</b>               | <b>417,8 (64 %)</b>            |
| <b>Autres secteurs admissibles**</b>                    | <b>121</b>        | <b>36,3 (35 %)</b>               | <b>231,4 (36 %)</b>            |
| <b>Total</b>                                            | <b>325</b>        | <b>102,8</b>                     | <b>649,2</b>                   |

\* Les projets en économie verte ont été relevés à partir du répertoire d'entreprises iCRIQ sur l'environnement et les technologies propres, de sous-secteurs d'activité liés à l'environnement (ex. : gestion des matières résiduelles), d'informations transmises par les directions régionales du MESI dans le dossier du développement durable ainsi qu'à partir de la description des activités des entreprises. Les projets du secteur d'avenir sur les nouvelles technologies n'ont pas pu être comptabilisés.

\*\* Dans les autres secteurs admissibles au Fonds, on retrouve surtout le secteur manufacturier, qui compte 101 projets, 21,3 M\$ d'aide et 140,5 M\$ en coûts totaux de projets.

Sources : Données de gestion d'IQ, septembre 2017; répertoire iCRIQ sur l'environnement et les technologies propres, Statistique Canada, classification des industries (SCIAN) et sites Internet d'entreprises, février 2018.

### 3.B CHEVAUCEMENTS POTENTIELS

Cette section porte sur les chevauchements potentiels relatifs aux normes des principales mesures d'aide concernées par les champs d'intervention du Fonds.

Un chevauchement potentiel existe si le projet d'une clientèle donnée est admissible au Fonds et à l'autre mesure, avec des conditions ou des formes d'aide similaires ou non.

#### Programmes d'aide à l'investissement (93 % des montants accordés par le FDECQM)

1. ESSOR – Appui aux projets d'investissement (géré dans le cadre du FDE par IQ avec la collaboration du MESI)
2. Programme PME en action – Appui à la concrétisation de projets d'investissement (MESI)
3. UNIQ (fonds propres d'IQ)
4. Programme de soutien aux stratégies de développement touristique – PSSDT (ministère du Tourisme – MTO)
5. Programme d'appui au développement des attraits touristiques – PADAT (MTO)
6. Entente de partenariat régional en tourisme – EPRT (MTO)
7. Programme d'appui au développement de l'industrie de la transformation alimentaire – Levier (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation – MAPAQ)

Après consultation de la documentation disponible<sup>8</sup>, l'évaluation constate des chevauchements potentiels avec six des sept mesures d'aide citées plus haut à des degrés divers. Le Fonds peut financer tous types d'études de faisabilité et de projets d'investissement, de toute taille, et ce, dans plusieurs secteurs.

Chevauchement potentiel jugé assez important :

- **PME en action** : études de faisabilité préalables à un projet d'investissement dans les secteurs manufacturier et tertiaire moteur.
- **UNIQ (IQ)** : projets d'investissement de PME (financement minimal de 50 k\$).

Chevauchement potentiel jugé limité :

- **Programmes du MTO** : PSSDT : projets d'investissement pour un attrait ou une infrastructure touristique qui s'inscrit dans trois stratégies du tourisme (hivernal, événementiel et nature et aventure). PADAT : investissements privés pour le renouvellement de l'offre touristique (intervention minimale de 150 k\$ et maximale de 5 M\$). EPRT : subventions à des projets de développement de l'offre touristique respectant les priorités régionales (gestion par les associations touristiques régionales). Une dizaine de projets à caractère touristique ont été financés par le Fonds. Trois d'entre eux ont obtenu une aide financière substantielle (entre 400 k\$ et 825 k\$) d'autres ministères et organismes du gouvernement du Québec. Il est possible que ces aides proviennent des programmes du MTO.
- **Programme du MAPAQ** : projets liés uniquement à l'implantation de systèmes de qualité pour les entreprises de transformation alimentaire.

Chevauchement potentiel inexistant :

- **ESSOR** : projets d'investissement de 250 k\$ ou plus de dépenses admissibles (en général). Dans le cadre normatif, il est précisé qu'une aide financière d'ESSOR ne peut pas être combinée à une aide provenant des autres programmes du MESI, y compris le FDE, dont fait partie le FDECQM.

Malgré la présence de ces chevauchements potentiels, le Fonds se distingue par des modalités d'aide et de remboursements plus souples qui visent à faciliter le financement de projets pouvant contrer les effets négatifs sur l'emploi de la fermeture de la centrale, en particulier pour la MRC de Bécancour et la ville de Trois-Rivières.

<sup>8</sup> La documentation consultée fait référence aux descriptions des programmes disponibles sur Internet (septembre 2017), aux travaux du comité investissement de la Table sur l'aide au développement économique et à la consultation des directions régionales du MESI et d'IQ des deux régions concernées (novembre 2017).

# ANNEXE 3

## COMPLÉMENTS D'INFORMATION

### Programmes d'aide à l'innovation et au développement des marchés

1. Créativité Québec (MESI, géré par IQ dans le cadre du FDE)
2. Passeport innovation (MESI)
3. Programme Innov'Action agroalimentaire – innovation de produits et de procédés (MAPAQ)
4. Programme Exportation

Après consultation des informations disponibles<sup>9</sup>, l'évaluation constate des chevauchements potentiels avec les programmes cités plus haut jugés limités. Le FDECQM peut financer tous types d'études ou de projets de développement d'entreprises, et ce, dans plusieurs secteurs.

Chevauchement potentiel jugé assez limité :

- **Créativité Québec** : projets qui comportent des dépenses admissibles de 100 k\$ ou plus et qui répondent à des critères précis (aspect novateur, procure à l'entreprise un net avantage technologique ou concurrentiel, etc.).
- **Passeport innovation** : projets de recherche appliquée, d'essai ou d'expérimentation ou autre qui nécessitent le recours à l'expertise d'organismes membres de QuébecInnové.
- **Programme Innov'Action agroalimentaire** : projets d'innovation de produits et de procédés des entreprises en transformation alimentaire qui doivent répondre à des critères précis (caractère innovant, réalisé à partir de connaissances scientifiques ou de techniques avancées, etc.).
- **Programme Exportation** : études et conseils en développement de marchés internationaux, participation à un salon commercial ou à une mission à l'étranger, etc.

Malgré ces chevauchements potentiels, le Fonds est très souple quant aux types de projets de développement de produits, de procédés ou de marchés financés (projets ne répondant pas nécessairement à des critères élevés d'innovation, projets de développement de marchés possibles au Québec, etc.).

### Programmes d'appui au développement local et régional (MAMOT)

1. Fonds de développement des territoires (FDT) – mis en place en avril 2015
2. Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) – mis en place en septembre 2017

Après lecture des cadres normatifs, l'évaluation constate un chevauchement potentiel jugé assez important avec ces deux fonds.

- **FDT** : toutes les activités de soutien à l'entrepreneuriat, à l'entreprise et à la réalisation de projets structurants des milieux de vie, notamment sur le plan économique.
- **FARR** : les projets de création et de développement d'entreprises qui ont un rayonnement régional, soit des retombées dans plus d'une MRC. Les projets locaux réalisés dans plusieurs MRC qui contribuent à l'atteinte d'une même priorité régionale sont considérés comme ayant un rayonnement régional, pris dans leur ensemble. En 2017-2018, chacune des deux régions reçoit une somme de l'ordre de 2,0 M\$ dans le cadre du FARR.

Malgré la présence de ces chevauchements potentiels, il faut souligner que le FDT intervient à l'échelle des MRC et qu'il est sous la responsabilité de chaque MRC ou territoire équivalent qui décide des modalités de l'aide et des projets soutenus. Il s'agit du moyen financier fourni par le gouvernement du Québec au milieu municipal pour qu'il puisse assumer son champ de compétence en développement local et régional.

Le FARR et le FDECQM interviennent à l'échelle des régions. Toutefois, deux MRC ne sont plus admissibles au FDECQM depuis le 10 mai 2017. Les chevauchements possibles concernent des projets qui présentent une certaine envergure (retombées dans plusieurs MRC) ou des projets dans plusieurs MRC qui s'inscrivent dans les priorités régionales. Dans le cadre normatif du FARR, les ministères et organismes sont appelés à fournir un avis sectoriel sur les projets liés à leur mission, notamment au regard de la complémentarité des programmes.

<sup>9</sup> La documentation consultée fait référence aux descriptions des programmes disponibles sur Internet (septembre 2017), aux travaux du comité innovation de la Table sur l'aide au développement économique et à la consultation des directions régionales du MESI et d'IQ des deux régions concernées (novembre 2017).

